SOLIDAIRES à L'INDUSTRIE et au DEVELOPPEMENT DURABLE

10 rue Alexander Fleming – 37000 TOURS – Tél. 03 81 21 69 67 – solidairesidd.siege@orange.fr

Rencontre avec M. Eric REGAZZO
Nouveau Conseiller Social des ministères financiers

30 mars 2010 de 10 h 30 à 11 h 50

Présents : Jean Jacques HUET et Christine LOUISOT – Solidaires IDD

Nous sommes reçus par M. Regazzo a sa demande. Il a souhaité rencontrer les organisations syndicales pour un premier contact.

Le CHS/CTP relèvera de sa responsabilité ;

Nous avons abordé les sujets ci-dessous :

- Problème de la reconduction de la convention de gestion signée entre le MEIE et le MEEDDM,

- Corps des Techniciens du MINEFI est en extinction suite à VT 2005. 300 agents sont encore concernés par ce corps à 2 grades (la moitié en MAD DGFIP et l'autre moitié en MAD DREAL), quelques uns dans des établissements publics. Nous avons souhaité une fusion avec d'autres corps à 3 grades (TSIM), mais à ce jour nous n'avons pas eu de réponse. Il est signalé que les TM qui partent en retraite sont remplacés actuellement par des TSIM ?,

- Problèmes dans la mise en places des DIRECCTE (notamment en Haute-Normandie ou le Direccte refuse aux représentants syndicaux des DREAL de siéger au CTP. La seule possibilité offerte étant de se faire nommer expert pour y assister : mesure discriminatoire par rapport aux agents des Direccte. Les 18 entités composant la Direccte sont réduites à 4 pour intégrer des locaux locatifs (620 agents sont concernés). La superficie donnée conduit à supprimer la restauration aux agents afin de rationaliser l'espace…. alors que la circulaire stipule un minimum de 12 m² par agent hors couloirs et sanitaires,

- Médecin de prévention, inspecteur hygiène et sécurité et suivi médical : aucune solution actuellement et aucun retour n'est fait aux agents. Manque de communication en région Haute-Normandie.

- Régime indemnitaire : 12 objectifs ont été définis et 11 ont été atteints dans les DRIRE. La prime d'objectif de 120 à 150 € n'a pas été versée aux agents des ex DRIRE. La prime de restructuration de 350 € annule et remplace les primes d'objectifs. L'injustice est flagrante pour les agents des ex DRIRE. M.Lamiot a été saisi à plusieurs reprises sur ce sujet mais le MEEDDM ne se décide pas à nous verser cette prime.

- DGFIP : certains agents restructurés touchent la prime de restructuration et d'autres pas ? C'est injuste, arbitraire et inéquitable.

- Ecrits inquiétants du 1er ministre le 28/10/2009 s'adressant à M. Le Petit, ingénieur général des finances pour lui demander de réfléchir au non remplacement d'1 agent sur 2. Aller au delà engendrerait des difficultés pour les citoyens en terme de services et de proximité.

- Déplacement du local syndical de Tours : nous souhaitons, du fait de la recentralisation, restituer ce local et se réinstaller sur la région parisienne. M. Regazzo pense qu'il faut saisir la centrale par écrit à ce sujet. A son sens, il ne devrait y avoir aucun problème et cela pourrait aller vite.

M. Regazzo a bien entendu et bien noté ces points cruciaux évoqués qu'il fera remonter à sa hiérarchie : CTP DIRECCTE, positionnement des agents concernés par les restructurations, indemnitaire et suppressions d'emplois et leurs conséquences sur les locaux et les nouveaux services. Des réponses nous serons communiquées.